

raison d'une pénurie de boîte, les revenus des pêcheurs sont réduits. C'est un problème perpétuel, et je suis heureux de constater que le ministère fédéral des Pêcheries s'occupe de la question de l'approvisionnement en boîte. Les entrepôts de boîte que l'on installe donnent de bons résultats. Bien entendu, je demande qu'on poursuive ce programme et qu'on fournisse un plus grand nombre de ces entrepôts aux villages de pêcheurs de Terre-Neuve, et en particulier de ma circonscription, Grand-Falls-White-Bay-Labrador. J'invite le ministre à continuer d'étudier sérieusement la question de l'approvisionnement de la boîte pour les pêcheurs.

Je demande de nouveau que l'on songe très sérieusement à la fabrication de la boîte artificielle. Je n'entrerai pas dans les détails, l'ayant déjà fait à la Chambre; je me contenterai de signaler que le problème serait résolu depuis longtemps si l'on avait apporté autant de soins à mettre au point de la boîte artificielle pour la pêche à la morue que la pêche sportive.

Presque chaque année une pénurie de sel sévit dans diverses régions. Peut-être cela ne ressortit-il pas autant à la compétence du gouvernement fédéral qu'aux exploitants et aux vendeurs de poissons. Bien que j'essaie d'établir quelles sont, à mon avis, les tâches qui incombent au gouvernement fédéral, je ne veux pas donner l'impression que ce dernier devrait régir tous les aspects de l'industrie de la pêche. Je pense à l'industrie elle-même, aux entreprises commerciales qui s'occupent de pêche. Elles ont, elles aussi, leurs obligations. Je demande au gouvernement fédéral de ne pas perdre de vue les approvisionnements en sel et les approvisionnements en appâts et d'apporter toute l'aide qu'il peut.

Au sujet du traitement du poisson, il semble qu'il y ait production excessive, ou peut-être démesurée, de poisson fortement salé, alors que ce poisson a à faire face à une grande concurrence sur le marché. D'autre part, il y a d'excellents débouchés pour le poisson légèrement salé. Je crois même que notre production ne suffit pas à la demande. Anciennement la production de poisson légèrement salé se faisait manuellement. Il ne peut être question de revenir aux anciens procédés, à l'époque où le travailleur recevait bien peu pour son travail. Aujourd'hui le poisson fortement salé se produit dans des sécheurs mécaniques. Ce que je demande, c'est un sécheur qui produirait du poisson légèrement salé.

L'une des raisons pour lesquelles il n'est pas possible d'obtenir mécaniquement du poisson légèrement salé serait que celui-ci ne se conserve que pendant un temps relativement court. En d'autres termes, si le pêcheur sale

légèrement son poisson, il doit l'envoyer sécher sans tarder, sans quoi il se gâte. Dans ce cas, il semble qu'on pourrait aménager des chambres fraîches dans les chafauds collectifs. Un chafaud collectif comprendrait donc une chambre fraîche, un dispositif qui contiendrait la boîte et, naturellement, le chafaud proprement dit. J'ai dit avant la suspension que j'allais revenir aux chafauds collectifs. Mon idée, c'est que nous avons besoin d'un programme de chafauds comprenant les chambres fraîches et les dispositifs à boîte nécessaires, si nous voulons faire une bonne affaire du poisson légèrement salé. Qu'il y ait des débouchés pour ce poisson, la chose ne semble pas faire de doute. On trouve plus facilement à écouler du poisson légèrement salé que du poisson fortement salé, et en bien plus grandes quantités.

Quant aux chafauds collectifs du Labrador, j'aimerais qu'en plus de ceux qui ont été construits pour les résidents, on y mette à l'essai un chafaud qui comporterait un dortoir et un réfectoire, ce qui permettrait aux équipages étrangers de pêcher tout l'été sur la côte et d'y vendre le poisson débarqué et entreposé. Peut-être qu'on réussirait fort bien par ce moyen à ranimer la pêche au Labrador. Le Labrador offre certainement les fonds de pêche les plus prolifiques du Canada, et les pêcheries du Canada sont les meilleures du monde.

Je n'ai pas à revenir sur les avantages que retirent d'autres nations à pratiquer la pêche au large de la côte canadienne. La pêche au flotteur, qui avait presque disparu au Labrador il y a plusieurs années, semble être pratiquée de nouveau et il est fort possible que le Labrador connaisse une nouvelle pêche adaptée aux exigences actuelles. Il vaudrait la peine que le ministre examine cette éventualité; cette pêche serait profitable aux pêcheurs, je crois, sans compter qu'elle pourrait être très avantageuse pour toute l'économie canadienne.

Je tiens à exprimer ma satisfaction pour le travail accompli en matière de recherches par les services que dirige le ministre; je demande encore une fois qu'on étudie davantage le séchage artificiel du poisson légèrement salé. Je crois que ces recherches s'imposent. Si nous n'entretenons pas ces marchés, ils disparaîtront. Si on les prive assez longtemps des produits auxquels ils sont habitués, la demande disparaîtra complètement. Ce serait tragique de perdre ces marchés historiques; si nous ne leur offrons pas le produit qu'ils souhaitent, d'autres s'en chargeront et nous perdrons peut-être ces débouchés à tout jamais.

Il est assez facile de dire ce qu'il y a à faire à l'égard des pêcheries. De temps immémorial, des commissions ont étudié ce qui